

la loi d'assistance sont donc dépassés. Je crois que l'honorable député d'Assiniboia (M. Douglas) et certains de nos collègues ont déjà soulevé ce point. Je voulais y revenir car, à mon avis, il n'y a rien de plus vrai. Aujourd'hui, il est bien facile, même une année de sécheresse, de récolter 12 boisseaux en une seule fois; mais il ne faut pas oublier que nos frais ont considérablement augmenté et qu'une indemnité maximale de \$800 ne représente pas grand-chose si l'on considère les frais de production et de récolte. Il fut un temps où ce montant était réaliste. Ayant jadis eu l'occasion de bénéficier des indemnités de la loi d'assistance, je peux dire qu'elles m'ont bien aidé, mais je pense que nous devrions maintenant réexaminer nos impératifs en matière d'assurance-récolte.

Une assurance, cela coûte de l'argent, qu'il s'agisse d'assurance-récolte ou d'assurance-revenu tel que le ministre de Saskatoon le propose dans son projet de stabilisation du revenu. A mon avis, depuis deux ans nos cultivateurs ne sont pas en mesure d'ajouter quoi que ce soit à leurs frais, car la majorité des cultivateurs de la Saskatchewan ont perdu de l'argent, et ils ne veulent rien ajouter à ce que leurs exploitations leur coûtent. D'autre part, ils doivent être protégés contre les récoltes déficitaires. Certains d'entre eux ont pris une chance en ne s'assurant pas, et ils l'ont payée chèrement. Nous devons donc voir des frais dans l'assurance, et pour les assumer il faut évidemment un revenu plus convenable. La différence entre le coût d'une assurance et une récolte déficitaire pourrait fort bien être la différence entre la faillite ou la ruine et une exploitation rentable, si la récolte ne rapporte pas à un moment inopportun de la carrière du cultivateur. Je songe aux jeunes cultivateurs qui doivent beaucoup d'argent, et aux vieux qui n'auraient pas le temps de se rattraper.

Un plan d'assurance pour la production agricole ressemble en quelque sorte à l'assurance-chômage et à d'autres formes de protection du revenu pour d'autres groupes. Quand les cultivateurs de la Saskatchewan n'ont pas d'argent, les marchands n'en ont pas, ce qui entraîne un chômage aigu. C'est ce que nous constatons en ce moment dans les Prairies. Il faut de toute urgence nous occuper de la principale industrie de cette région et mettre fin aux fluctuations fantaisistes du revenu agricole. Une forme convenable d'assurance-récolte y contribuerait.

Enfin, monsieur l'Orateur, il faudrait penser à changer l'assurance-récolte, la stabilisation du revenu, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ou encore les subventions à l'agriculture. Je serais tout disposé à envisager des modifications mais je n'aimerais pas tellement voir disparaître la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ou toute autre subvention avant de voir comment fonctionnerait une nouvelle forme de protection du revenu.

Je ne crois pas que le débat sur le bill devrait s'étendre à tous ces sujets, mais j'ai saisi l'occasion de rappeler qu'il y a place pour une amélioration et que nous devons faire une étude beaucoup plus large que celle d'aujourd'hui sur les problèmes de l'assurance-récolte et de la protection du revenu. Notre parti appuie le bill en principe et nous espérons que son adoption aidera à rendre l'exploitation agricole plus rentable.

**M. A. C. Cadieu (Meadow Lake):** Monsieur l'Orateur, il est très important que je participe à ce débat. Je félicite le gouvernement d'avoir présenté cet amendement que je tiens pour nécessaire. A n'en pas douter, il faudra pré-

senter d'autres amendements avant que l'assurance-récolte ne devienne un instrument efficace, bien que je doute que nous y parvenions pour tout le Canada. Je sais que comme les régions ont des récoltes et des circonstances différentes, l'assurance-récolte les visera différemment.

Je félicite le gouvernement de s'être efforcé de créer un régime viable, certes, mais il demeure qu'il nous faudra faire encore beaucoup d'études. Lorsque j'ai pour la première fois étudié l'assurance-récolte lors de son instauration en Saskatchewan en 1961, je me suis rendu compte de ses difficultés d'application dans ma région. Il fut difficile de recevoir l'appui des contribuables. Le problème provenait en grande partie de l'existence d'une abondance de terres pauvres dont les exploitants ne pouvaient se permettre l'assurance-récolte. Pour étayer mon argument, j'invite les députés à regarder le nombre d'assurés dans le Nord de la Saskatchewan au cours des dernières années. Ils étaient si peu nombreux que cela signifiait qu'ils avaient du mal à payer les primes. C'est pourquoi je ne pense pas que nous devrions éliminer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je me rends bien compte qu'elle est dépassée, mais ne vois pas par quoi on pourrait la remplacer.

• (3.40 p.m.)

Bien sûr, le maximum de \$800 est trop bas, étant donné ce qu'il en coûte aujourd'hui pour exploiter une ferme. Il faudrait changer ce chiffre. Je comprends que la méthode de perception envisagée est de beaucoup supérieure à celle qui consiste à percevoir les primes avant que l'agriculteur n'ait livré sa récolte, ce qui, évidemment, est tout à fait impossible. De nos jours, une prime de \$8 l'acre n'aide pas beaucoup à compenser les frais d'exploitation d'une ferme. Pourtant, avant de jeter par-dessus bord la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, je crois qu'il faudrait la faire étudier par les gouvernements provinciaux et municipaux.

Il est arrivé à cette loi à peu près la même chose qu'au programme de réduction des stocks de blé: son application a coûté trop cher en frais d'administration. Un orateur précédent a souligné que beaucoup de gens qui n'y avaient pas droit ont obtenu de l'aide grâce à cette loi. Toutefois, si on examine les améliorations qui y ont été apportées, on voit qu'on l'a rendue efficace presque jusqu'au niveau de l'agriculteur particulier. Elle a été efficace au niveau du township et on l'a appliquée pratiquement au niveau des cultivateurs pris isolément, ainsi que je viens de le dire. Il me semble qu'on pourrait faire davantage sur ce plan. Je suis sûr qu'on pourrait faire bien davantage pour améliorer le concept de l'assurance-récolte, et ce grâce à la coopération entre les gouvernements provinciaux et les municipalités. Je serai le dernier à critiquer ce concept. Je me rends compte que ce programme fonctionnera d'une manière satisfaisante dans beaucoup de régions du Canada, notamment s'il couvre les plantes-racines et d'autres récoltes du même genre. Dans l'Ouest du Canada en particulier, il sera bénéfique à de nombreux cultivateurs.

Rien que pour l'assurance contre la grêle, des primes importantes sont versées; mais la grêle n'est pas la seule menace qui pèse sur les cultivateurs. Il y a quantité d'autres menaces. Outre la grêle, il peut y avoir des difficultés suscitées par la sécheresse, les inondations, les insectes nuisibles et bien d'autres encore. Cependant, la